

Annexe Communication

FSMA 2025 07-01 du 02-05-25

Structure de la cartographie des activités IDD

1 Données générales

1.1 Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise	Text
Numéro d'entreprise	Text

1.2 Personne de contact pour la cartographie

Prénom	Text
Nom	Text
E-mail	Text
Tél.	Text

1.3 Déclaration sur l'activité de l'entreprise

Répondez "oui" si votre entreprise a exercé cette activité **exclusivement** pendant la période sous revue. Dans ce cas, vous ne devez pas répondre aux autres questions et vous pouvez clôturer l'enquête.

Réassurance	Yes/No
Grands risques	Yes/No
Captive d'assurance	Yes/No

2 Services

Répondez "oui" si vous **avez effectivement fourni** ce service **en direct et/ou via votre réseau de distribution** au cours de la période sous revue.

2.1 Services fournis en Belgique

Distribution d'assurances sans conseil	Yes/No
Distribution d'assurances avec conseil	Yes/No
Distribution d'assurances avec conseil et évaluation périodique	Yes/No
de l'adéquation (produit d'investissement fondé sur l'assurance)	

2.2 Services fournis en dehors de la Belgique

Cette section ne doit être complétée que par les entreprises d'assurance belges et ne doit pas l'être par les succursales établies en Belgique d'entreprises d'assurance étrangères.

	Au sein de l'EEE, succursale	Au sein de l'EEE, libre prestation de services	En dehors de l'EEE
Distribution d'assurances sans conseil	Yes/No	Yes/No	Yes/No
Distribution d'assurances avec conseil	Yes/No	Yes/No	Yes/No
Distribution d'assurances avec conseil et évaluation périodique de l'adéquation (produit d'investissement fondé sur l'assurance)	Yes/No	Yes/No	Yes/No

3 Distribution

Si votre entreprise comporte plusieurs marques, veuillez fournir ces informations par marque.

3.1 Distribution directe / via un réseau de distribution

L'entreprise peut distribuer en direct au départ de son siège social ou via ses points de vente non indépendants (réseau salarié) et/ou via un réseau de distribution.

Votre entreprise fait-elle de la distribution au départ de son siège ?

Yes/No

Indiquez le **nombre de points de distribution** de votre entreprise à la fin de la période sous revue.

Distribution directe (siège et points de	Number	Si vous distribuez uniquement au départ
vente non indépendants (réseau salarié))		de votre siège, veuillez indiquer « 1 ».
Agents d'assurance liés	Number	
Autres agents d'assurance	Number	
Sous-agents	Number	
Courtiers	Number	
Intermédiaires d'assurance à titre	Number	
accessoire		
Intermédiaires d'assurance à titre	Number	
accessoire exemptés		
Souscripteurs mandatés	Number	
Apporteurs de clients	Number	
Partenaires bancaires (bancassurance)	Number	Il peut s'agir de banques ou d'agents
		bancaires de banques, qui ont également la qualité d'intermédiaire d'assurance.

Veuillez les mentionner au chapitre 6 – Informations complémentaires.

3.2 Distribution en face-à-face / à distance

Répondez "oui" si votre entreprise d'assurance a **effectivement utilisé** ce **canal de distribution** au cours de la période sous revue pour le type d'assurances visé. Vous ne devez prendre en considération que la distribution directe (via le siège et les points de vente non-indépendants) et la distribution par le biais d'agents liés. Par "distribution à distance", il y a lieu d'entendre, pour cette cartographie, la situation dans laquelle le collaborateur du distributeur de produits d'assurance et le client ne sont pas présents dans le même espace lorsque le client souscrit l'assurance.

	Type d'assurances	Utilisé au cours de l'année écoulée	
En face-à-face	Produits d'investissement fondés sur l'assurance	Yes/No	Art. 5, 16°/1 Loi Assurances in fine
	Assurances pension du deuxième pilier	Yes/No	
	Autres assurances vie	Yes/No	
	Assurances non-vie	Yes/No	
En ligne via une page internet	Produits d'investissement fondés sur l'assurance	Yes/No	Art. 5, 16°/1 Loi Assurances in fine
	Assurances pension du deuxième pilier	Yes/No	
	Autres assurances vie	Yes/No	
	Assurances non-vie	Yes/No	
En ligne via une application (smartphone ou tablette)	Produits d'investissement fondés sur l'assurance	Yes/No	Art. 5, 16°/1 Loi Assurances in fine
	Assurances pension du deuxième pilier	Yes/No	
	Autres assurances vie	Yes/No	
	Assurances non-vie	Yes/No	
Via une ligne téléphonique (y compris un call center) ou un outil de communication électronique similaire (Skype, Zoom, Webex,)	Produits d'investissement fondés sur l'assurance	Yes/No	Art. 5, 16°/1 Loi Assurances in fine
	Assurances pension du deuxième pilier	Yes/No	
	Autres assurances vie	Yes/No	
	Assurances non-vie	Yes/No	
E-mail ou lettre	Produits d'investissement fondés sur l'assurance	Yes/No	Art. 5, 16°/1 Loi Assurances in fine
	Assurances pension du deuxième pilier	Yes/No	

Autres assurances vie	Yes/No	
Assurances non-vie	Yes/No	

3.3 Accords de collaboration en matière de distribution d'assurances conclus avec des entreprises tierces

Cette section concerne **uniquement** les **accords de collaboration** portant sur la distribution de produits d'assurance qui sont conclus avec d'autres entreprises, par exemple une autre entreprise d'assurance.

Ces accords de collaboration couvrent les situations suivantes :

- la distribution par votre entreprise d'assurance, sous sa propre marque, de produits d'une entreprise tierce ;
- la distribution par une entreprise tierce, sous sa propre marque, de produits de votre entreprise d'assurance.

Il ne s'agit donc pas ici des conventions d'intermédiation conclues avec les intermédiaires d'assurance avec lesquels votre entreprise d'assurance collabore habituellement.

Remplissez une ligne par entreprise tierce.

	Nom de l'entreprise tierce	
Distribution de produits d'entreprises tierces	Text	La situation dans laquelle votre entreprise d'assurance distribue les produits d'une entreprise tierce sous sa propre marque, estégalement visée ici.
Distribution de vos produits par une entreprise tierce	Text	La situation dans laquelle l'entreprise tierce distribue vos produits d'assurance sous sa propre marque, est également visée ici.

3.4 Distribution de plusieurs produits d'assurance conjointement ou en association avec un autre produit ou service

Répondez "oui" si votre produit d'assurance est distribué **avec** d'autres contrats d'assurance ou, dans le cadre d'un lot ou d'un accord, **avec** un autre produit ou service. Il y a lieu d'entendre par là tant le **bundling** que le **tying** :

- en cas de *bundling* d'une assurance et d'un autre bien ou service, le client a la possibilité d'acheter les composantes séparément ;
- en cas de *tying* d'une assurance et d'un autre bien ou service, le client est obligé d'acheter les composantes ensemble.

3.4.1 Sans intervention d'une partie tierce

Votre entreprise propose un produit d'assurance dans le cadre d'un lot ou d'un accord qui comporte également un autre produit ou service. Les notions de "produit" et de "service" sont à prendre au sens large et incluent aussi les voyages, les travaux, les locations, ...

Catégorie de produits	Distribution ou collaboration
Produits d'investissement	Yes/No
fondés sur l'assurance	
Assurances pension du	Yes/No
deuxième pilier	
Autres assurances vie	Yes/No
Assurances non-vie	Yes/No

3.4.2 Avec intervention d'une partie tierce

Votre entreprise propose, de concert avec une partie tierce, un produit d'assurance dans le cadre d'un lot ou d'un accord qui comporte également un autre produit ou service. Les notions de "produit" et de "service" sont à prendre au sens large et incluent aussi les voyages, les travaux, les locations, ...

Si vous collaborez avec plusieurs parties tierces, veuillez les mentionner toutes.

Les points de distribution mentionnés dans la section 3.1 ne doivent pas être répétés ici.

Catégorie de produits	Distribution ou collaboration	
Produits d'investissement	Text	Nom de la ou des entreprises avec
fondés sur l'assurance		lesquelles vous collaborez
Assurances pension du	Text	Nom de la ou des entreprises avec
deuxième pilier		lesquelles vous collaborez
Autres assurances vie	Text	Nom de la ou des entreprises avec
		lesquelles vous collaborez
Assurances non-vie	Text	Nom de la ou des entreprises avec
		lesquelles vous collaborez

3.5 Distribution d'assurances collectives et d'assurances de grands risques

Répondez "oui" si votre entreprise a **effectivement distribué** ce type d'assurances au cours de la période sous revue.

Assurance collective	Yes/No
Assurance de grands risques	Yes/No

4 Gouvernance des produits

Si votre entreprise comporte plusieurs marques proposant des produits différents, veuillez fournir ces informations par marque.

4.1 Distribution de produits d'assurance

Répondez "oui" si votre entreprise d'assurance a, au cours de la période sous revue, distribué au moins un produit de la catégorie visée.

Catégorie de produits	Comme	
	distributeur	
Produits d'investissement	Yes/No	
fondés sur l'assurance		
Autres assurances vie	Yes/No	
Assurances pension du	Yes/No	
deuxième pilier		
Assurances non-vie	Yes/No	

4.2 (Co-)conception de produits d'assurance

Répondez "oui" si votre entreprise d'assurance a, au cours de la période sous revue, conçu au moins un produit d'assurance de la catégorie visée, dans la qualité mentionnée.

Catégorie de produits	Comme seul	Comme	Comme
	concepteur	co-concepteur,	co-concepteur,
		avec une autre	avec un
		entreprise	intermédiaire
		d'assurance	d'assurance
Produits d'investissement	Yes/No	Yes/No	Yes/No
fondés sur l'assurance			
Autres assurances vie	Yes/No	Yes/No	Yes/No
Assurances pension du	Yes/No	Yes/No	Yes/No
deuxième pilier			
Assurances non-vie	Yes/No	Yes/No	Yes/No

4.3 Processus de validation de produits existants

Répondez "oui" si votre entreprise d'assurance a au moins une fois parcouru un **processus de validation des produits** pour la catégorie visée après une **adaptation significative** ou si votre entreprise d'assurance a procédé à un **réexamen** d'un **produit d'assurance existant** de la catégorie visée.

Catégorie de produits	Processus de validation des produits après des adaptations significatives du produit d'assurance	Réexamen d'un produit d'assurance
Produits d'investissement	Yes/No	Yes/No
fondés sur l'assurance		

Autres assurances vie	Yes/No	Yes/No
Assurances pension du deuxième pilier	Yes/No	Yes/No
Assurances non-vie	Yes/No	Yes/No

5 Informations sur certains produits d'assurance

5.1 Assurances non-vie

5.1.1 Informations générales sur le produit par branche

Veuillez fournir ces informations pour **toutes les branches** dans lesquelles votre entreprise d'assurance a exercé des activités au cours de la période sous revue.

Branche	Number
Nombre total de contrats d'assurance en cours à la fin de la période sous revue	Number
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus au cours de la période sous revue	
Nombre de déclarations de sinistre reçues au cours de la période sous revue	

5.1.2 Informations spécifiques par produit, pour certains types de produits non-vie

Veuillez fournir ces informations pour chacun des **types de produits mentionnés ci-dessous**, pour autant que votre entreprise d'assurance ait, au cours de la période sous revue, commercialisé ces types de produits auprès de personnes physiques.

Ces informations sont à fournir pour **un seul produit** par type de produits, à savoir le produit qui répond aux paramètres visés. Si, pour un type de produits déterminé, vous n'avez qu'un seul produit en portefeuille, mentionnez les informations relatives à ce seul produit. Lorsque vous devez indiquer un montant (amount), celui-ci doit être libellé en euros.

Types de produits pertinents :

- l'assurance hospitalisation individuelle ;
- l'assurance corps de véhicules¹;
- l'assurance incendie risques simples ;
- l'assurance responsabilité civile véhicules automoteurs ;
- l'assurance responsabilité civile vie privée²;
- l'assurance vol et garantie pour des appareils électroniques ;
- l'assurance protection juridique³.

Veuillez inclure dans ces informations les contrats d'assurance collective qui sont destinés à des assurés/adhérents personnes physiques.

¹ Il s'agit de l'assurance omnium. Les données chiffrées relatives à d'éventuelles garanties supplémentaires telles que la garantie protection juridique et l'assurance conducteur ne doivent pas être transmises.

² Il s'agit de l'assurance familiale. Les données chiffrées relatives à d'éventuelles garanties supplémentaires telles que la garantie protection juridique ne doivent pas être transmises.

³ Il s'agit de l'assurance protection juridique au sens de la loi du 22 avril 2019 visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique.

5.1.2.1 Produit avec le ratio de commission le plus élevé

Les données demandées concernent les produits vendus sur le marché belge.

Le ratio de commission est calculé en divisant le montant total des commissions payées par le montant total des encaissements de primes perçus. Tous les chiffres portent sur la période sous revue.

Nom du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	
Total des indemnisations versées	Amount	
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number	

5.1.2.2 Produit avec le ratio de sinistralité le plus faible

Les données demandées concernent les produits vendus sur le marché belge.

Le ratio de sinistralité est calculé en divisant le montant total des indemnisations versées par le montant total des encaissements de primes perçus. Tous les chiffres portent sur la période sous revue.

Nom du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	
Total des indemnisations versées	Amount	Il convient d'additionner toutes les indemnisations qui ont été versées au cours de l'année civile concernée, quelle que soit l'année de survenance du sinistre.
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number	

5.1.2.3 Produit avec le plus grand nombre de sinistres clôturés sans dépense/indemnisation

Les données demandées concernent les produits vendus sur le marché belge.

Nom du produit	Text	
Nombre total de sinistres déclarés	Number	
Nombre total de sinistres clôturés sans dépense/indemnisation	Number	Ce sont les sinistres déclarés pour lesquels l'entreprise d'assurance a décidé de ne verser aucune indemnisation au preneur d'assurance et/ou à l'assuré et/ou au tiers couvert par le contrat d'assurance.
		Il s'agit des sinistres pour lesquels l'entreprise a décidé de ne verser aucune indemnisation même si le délai de prescription n'est pas encore arrivé à expiration.
Total des indemnisations versées	Amount	Il s'agit du montant total des indemnisations versées au cours de l'année civile concernée. Il convient d'additionner toutes les indemnisations qui ont été versées au cours de l'année civile concernée, quelle que soit l'année de survenance du sinistre.
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number	

5.1.2.4 Produit avec la plus forte augmentation du nombre de nouveaux contrats d'assurance

Les données demandées concernent les produits vendus sur le marché belge. Veuillez fournir ces informations pour le produit ayant enregistré la plus forte augmentation du nombre de nouveaux contrats d'assurance, en chiffres absolus, au cours de la période sous revue.

Nom du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	
Total des indemnisations versées	Amount	Il convient d'additionner toutes les indemnisations qui ont été versées

		au cours de l'année civile concernée, quelle que soit l'année de survenance du sinistre.
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number	
Nombre total de sinistres déclarés	Number	
Nombre total de sinistres clôturés sans dépense/indemnisation	Number	

5.1.2.5 Produit le plus vendu en dehors de la Belgique

Ces informations ne doivent être fournies que par les entreprises d'assurance belges.

Veuillez communiquer des informations sur le produit le plus commercialisé auprès de personnes physiques en dehors de la Belgique. Il ne faut donner ces informations que pour le produit le plus vendu en dehors de la Belgique, tous types de produits visés confondus.

Nom du produit	Text	
Nom des pays de commercialisation du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	
Total des indemnisations versées	Amount	Il convient d'additionner toutes les indemnisations qui ont été versées au cours de l'année civile concernée, quelle que soit l'année de survenance du sinistre.
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number	
Nombre total de sinistres déclarés	Number	
Nombre total de sinistres clôturés sans dépense/indemnisation	Number	

5.2 Assurances vie

Les assurances pension du deuxième pilier ne sont pas concernées par cette section de la cartographie.

5.2.1 Informations générales sur le produit par branche

Veuillez fournir ces informations pour **toutes les branches** dans lesquelles votre entreprise a exercé des activités au cours de la période sous revue.

Nombre total de contrats d'assurance en cours à la fin de la période	Number
sous revue	
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus au cours de la période sous revue	Number
Nombre de déclarations de sinistre reçues au cours de la période sous	Number
revue	

5.2.2 Informations spécifiques par produit, pour certaines branches vie

Veuillez fournir ces informations pour chacune des **branches pertinentes mentionnées ci-dessous**, pour autant que votre entreprise ait exercé des activités dans ces branches au cours de la période sous revue. Ces informations sont à fournir, pour chacune des branches concernées, pour **un seul produit**, à savoir le produit qui répond aux paramètres visés. Si, pour une branche déterminée, vous n'avez qu'un seul produit en portefeuille, mentionnez les informations relatives à ce seul produit. Lorsque vous devez indiquer un montant (amount), il doit s'agir d'un chiffre absolu.

Branches pertinentes:

- branche 21 Assurances vie;
- branche 23 Assurances vie :
- branche 26 Opérations de capitalisation.

5.2.2.1 Produit avec le ratio de commission le plus élevé

Les données demandées concernent les produits vendus sur le marché belge.

Le ratio de commission est calculé en divisant le montant total des commissions payées par le montant total des encaissements de primes perçus. Tous les chiffres portent sur la période sous revue.

Nom du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	

Prestations versées en cas de rachat ou de décès ou à l'échéance finale du contrat	Amount
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number

5.2.2.2 Produit avec la plus forte augmentation du nombre de nouveaux contrats d'assurance

Les données demandées concernent les produits vendus sur le marché belge. Veuillez fournir ces informations pour le produit ayant enregistré la plus forte augmentation du nombre de nouveaux contrats d'assurance, en chiffres absolus. Tous les chiffres portent sur la période sous revue.

Nom du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	
Prestations versées en cas de rachat ou de décès ou à l'échéance finale du contrat	Amount	
Nombre de nouveaux contrats d'assurance conclus	Number	

5.2.2.3 Produit le plus vendu en dehors de la Belgique

Ces informations ne doivent être fournies que par les entreprises d'assurance belges.

Veuillez communiquer des informations sur le produit d'assurance de la branche 23 le plus commercialisé auprès de personnes physiques en dehors de la Belgique. Tous les chiffres portent sur la période sous revue.

Nom du produit	Text	
Nom des pays de commercialisation du produit	Text	
Total des commissions payées	Amount	Par "commission", il faut entendre toute rémunération versée par l'assureur à l'intermédiaire pour la distribution d'un produit d'assurance spécifique.
Total des encaissements de primes perçus	Amount	

Prestations versées en cas de rachat ou de décès ou à l'échéance finale	Amount
du contrat	
Nombre de nouveaux contrats	Number
d'assurance conclus	

6 Informations complémentaires

Si les réponses que vous avez fournies nécessitent des explications particulières, vous pouvez télécharger ici un document comportant ces explications.

Des explications sont en tout cas requises dans les cas suivants :

- 1. si vous confirmez que vous n'avez pas fourni de service en Belgique au cours de la période sous revue ;
- 2. si vous utilisez différentes marques;
- 3. si des garanties conçues par votre entreprise sont reprises dans les produits d'assurance d'autres entreprises ou inversement ;
- 4. si vous avez répondu "oui" à la question relative à la distribution opérée par le biais de partenaires bancaires en bancassurance.

Document à télécharger File
